

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

AVIS PUBLIC RÈGLEMENTS N° 2010-133 ET 2010-135

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veillez prendre avis que les :

RÈGLEMENT N° 2010-133 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2006-89 AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

et le :

RÈGLEMENT N° 2010-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE M-15 ET CHANGER LES USAGES DE LA ZONE P-3

sont entrés en vigueur le 15 juillet 2010.

Ces règlements ont été adoptés par le conseil le 11 mai 2010 et ont fait l'objet d'une consultation publique le 8 avril 2010. Ledit règlement visant le règlement de zonage n'a pas fait l'objet d'une demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les règlements n° 2010-133 et n° 2010-135 ont été examinés et approuvés par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, les certificats de conformité ont été délivrés à leur égard par le secrétaire trésorier de la M.R.C. du Granit.

Ces règlements sont disponibles au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Résumé du règlement n° 2010-133 modifiant le Plan d'urbanisme n° 2006-89 :

Le règlement vise à :


- Agrandir le périmètre d'urbanisation par l'ajout du lot les lots 8, du rang 8, du cadastre du Canton de Risborough
- Agrandir l'affectation « urbaine » à même l'affectation « agricole » correspondant à la superficie ajoutée au périmètre d'urbanisation

Résumé du règlement n° 2010-135 modifiant le Règlement de zonage n° 2006-90 :

Le règlement vise à :

- À agrandir le périmètre d'urbanisation par l'ajout des lots les lots 8, du rang 8, du cadastre du Canton de Risborough;
- À créer la zone M-15
- Permettre les résidences dans la zone P-3, à savoir le presbytère.

Donné à Saint-Ludger, ce 20 août 2010



JULIE LÉTOURNEAU

Directrice générale / secrétaire-trésorière